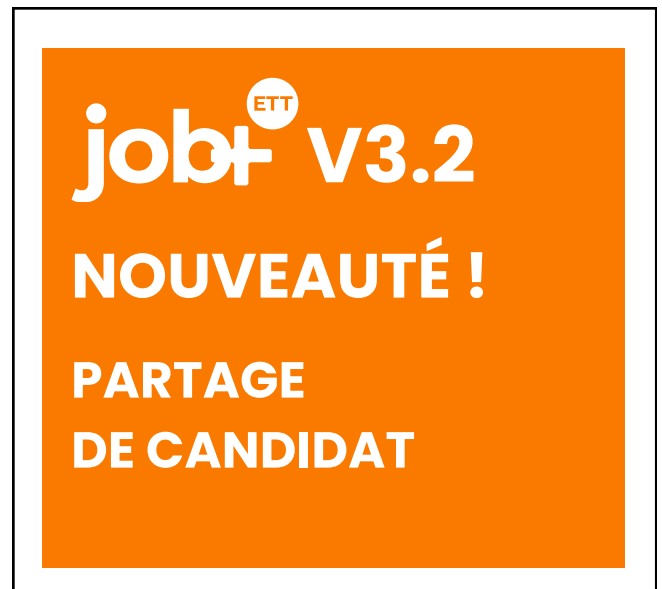




A ce jour, une agence a la possibilité de partager un candidat créé par une agence «propriétaire» en lui ajoutant une note de suivi.

Viaweb a mis en place une fonctionnalité permettant aux agences «propriétaires» de partager leur candidat à d'autres agence.

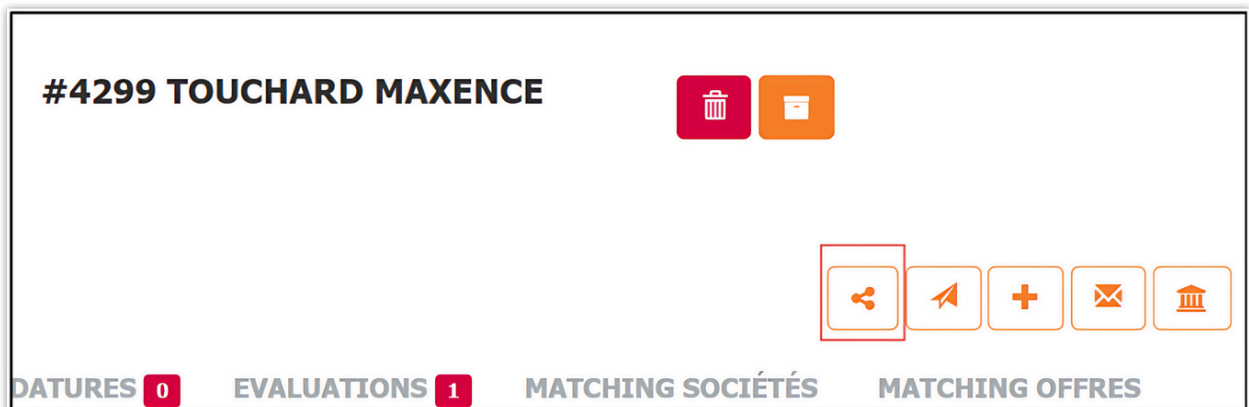


Ci-dessous le processus d'usage de la fonctionnalité



I. LANCEMENT DU PARTAGE

→ Se rendre dans la fiche du candidat et cliquer sur l'icône de partage



→ Après clic sur le partage, une fenêtre s'affiche. Vous pouvez sélectionner l'agence à laquelle vous souhaitez partager le candidat. Si vous voulez que les recruteurs de l'agence reçoivent l'information du partage de ce candidat, cocher **la case dédiée**. Pour lancer le partage, cliquez sur le bouton «partager ce candidat».

PARTAGE DU CANDIDAT MAXENCE TOUCHARD

Avec quelle agence souhaitez-vous partager ce candidat ? *

Selectionnez une agence

Envoyer une notification à tous les recruteurs de cette agence

Partager ce candidat

Annuler

→ Après le clic sur le bouton, des messages de confirmation de partage et d'envoi de notifications aux recruteurs de l'agence « réceptrice » apparaissent.

Le candidat a bien été partagé avec l'agence Carquefou

Les recruteurs de l'agence Carquefou ont été informés du partage

Retour

Modifier

#4299 TOUCHARD MAXENCE

→ L'agence « réceptrice » apparaît sur le profil du candidat, dans la rubrique « candidat en relation avec »

CANDIDAT EN RELATION AVEC

Carquefou

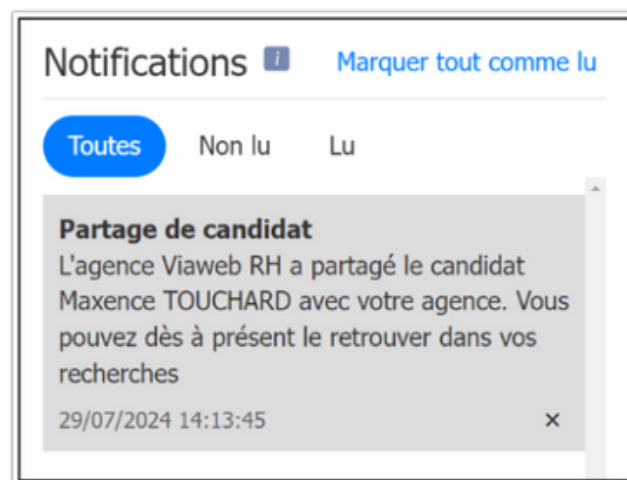


II. RECEPTION DES NOTIFICATIONS PAR LES RECRUTEUR (AGENCE RECEPTRICE)

→ Lorsque l'utilisateur ayant effectué le partage de candidat, a coché l'option d'envoi de notification aux recruteurs, ceux-ci peuvent la consulter via un clic sur la petite cloche.

L'intitulé des notifications reçues après un partage de candidat est « partage de candidat »

Au clic sur la notification, vous êtes redirigé vers la fiche du candidat.



- NB :** → Pour utiliser cette fonctionnalité (partage de candidat), il vous faut être propriétaire (agence) de la fiche du candidat
- Lorsque l'agence propriétaire supprime le candidat, l'agence qui le partage en devient propriétaire. Le candidat pourra être supprimé uniquement dans l'agence propriétaire. Dans le cas où le candidat a été partagé à plusieurs agences, c'est la première agence avec laquelle le candidat avait été partagé qui devient la nouvelle agence propriétaire.